

# Conditions d'admission au collège

Selon la loi de 2009

## Après la 10CO

**Année réussie avec une moyenne générale minimale de 4,5  
et  
quatre niveaux I, dont trois à 4,5 au moins  
et  
aucune note insuffisante dans les branches à niveaux**

L'élève qui ne satisfait pas à ces exigences dans une des quatre branches à niveaux, peut se présenter à un examen complémentaire pour une seule branche, organisé par le Département.

Inscription au secrétariat du CO.

## Après la 11CO

<b>Avec 4 niveaux I</b>	<b>Avec 3 niveaux I et 1 niveau II</b>
- Diplôme réussi	- Diplôme réussi - Le niveau II réussi à 5 au moins

Si l'élève a réussi l'année et n'atteint pas ces conditions dans une seule des disciplines à niveaux, il ou elle peut se présenter à un examen complémentaire dans la discipline concernée. Cet examen est organisé par le Département.

Inscription au secrétariat du CO.

## Conditions d'admission EC

## Conditions d'admission ECG

### Diplôme réussi avec :

**4 niveaux I**  
dont 3  $\geq$  4.0

**4 niveaux I**  
dont 3  $\geq$  4.0

**3 niveaux I et 1 niveau II**  
dont 2 niveaux I  $\geq$  4.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**3 niveaux I et 1 niveau II**  
dont 2 niveaux I  $\geq$  4.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**2 niveaux I et 2 niveaux II**  
2 niveaux I  $\geq$  4.0  
1 niveau II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**2 niveaux I et 2 niveaux II**  
dont 1 niveau I  $\geq$  4.0  
et 1 niveau II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**1 niveau I et 3 niveaux II**  
1 niveau I  $\geq$  4.0  
2 niveaux II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**1 niveau I et 3 niveaux II**  
2 niveaux II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**4 niveaux II**  
3 niveaux II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

**4 niveaux II**  
3 niveaux II  $\geq$  5.0  
et 1 niveau II  $\geq$  4.5

## Conditions d'admission EPP

Au terme de la 11CO, l'élève peut accéder à l'école préprofessionnelle s'il a réussi son diplôme.

En cas d'échec au diplôme il doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Une moyenne générale de 4.0 ou plus ;
- Au maximum un niveau II à moins de 4.0 (non réussi) ;
- Aucune combinaison de notes insuffisantes excluant la promotion

Si celles-ci ne sont pas claires contacter la conseillère en orientation du CO.